

NOS PRIMES.

Nous attirons spécialement l'attention des membres du clergé et des professions libérales sur les ouvrages que nous offrons en prime dans des conditions exceptionnelles de bon marché.

Pour s'en convaincre, il suffit de regarder le prix des éditeurs, auquel il faut ajouter 15 pour cent pour droits de douane [10 cts par lb. pour la musique] et les frais de correspondance, de change et de port.

Ce que nous offrons à nos abonnés, ce ne sont pas des livres qui embarrassent les tablettes des libraires mais des ouvrages récents, d'une valeur intrinsèque plus qu'ordinaire, et se vendant bien.

En voici la liste qui sera augmentée de temps à autre :

Théorie des Belles-Lettres par R. P. Longhaye 1 vol. in-8, 7 fr.50—\$1.50.

Le Code Civil commenté, dans ses rapports avec la Théologie morale, le Droit canon et l'Economie politique, par l'abbé Allègre, 4 vols. in-8, 24 fr.—\$4.80.

La Prédication, Grands maîtres et grandes lois, par le R. P. Longhaye 1 vol. in-8, 7 fr. 50.—\$1.55.

Le Pouvoir civil devant l'enseignement catholique, par l'abbé Feret, 1 vol. in-12. 3 fr. 50.—85 cts.

La Phtisie pulmonaire, par Hérard, Cornil et Hanot, 1 vol. in-8, édition revue et augmentée avec 65 figures en noir et couleur et 2 planches en chromolithographie, 20 fr.—\$4.00.

La première année de musique, par Marmontel, 1 vol. in-8, cartonné 1 fr. 25.—40 cts. Reliure en toile, très-jolie pour table de salon, 2 fr.—60 cts.

Prière à la Vierge, poésie de Léon XIII, musique de Frenguelli, souvenir du Jubilé, imprimé avec beaucoup de luxe, 2 fr.—45 cts.

Conférences du R. P. Monsabré, par série de 9 brochures. Carême de 1882 : Gouvernement de Jésus-Christ—Carême de 1883 : Les Sacrements—Carême de 1884 : L'Eucharistie—Carême de 1885 : La Pénitence—Carême de 1886 : L'Ordre—Carême de 1887 : Le Mariage—Carême de 1888 : la Vie future. Chaque série, 1 fr. 80.—36 cts.

Ces différents ouvrages seront envoyés par la malle, dans un délai moyen d'un mois, franc de port et de douane, sur réception du prix marqué en dollars et centins.

Il ne sera pas tenu compte des ordres qui ne seront pas accompagnés du montant requis.

Pour les envois d'argent, nous conseillons à nos abonnés de se servir du mandat-poste.

Pour les fractions de dollar, nous ne prenons des timbres-poste qu'à condition qu'on ajoute 2 pour cent au montant envoyé en timbres.

Jusqu'à nouvel ordre, il n'y aura que les abonnés du Canada qui pourront bénéficier des primes.

Toutes les correspondances doivent être adressées à

J. F. DUMONTIER,

Boîte de Poste 1051,

Québec.